

**Système d'évaluation du module « Champs et pratiques de l'histoire »****pour les étudiant-e-s hors section d'Histoire**

(Etudiant-e-s en: Sciences sociales/ Sciences politiques/ ou Géographie – Modules compensatoires –, Histoire ancienne IASA, DIHSR, HEP)

**1 →** Les étudiant-e-s en Lettres avec une discipline externe à 60 C (*Sciences sociales, Sciences politiques, Géographie*) suivant cet enseignement comme Module compensatoire (10 C) font le cours général annuel et les 3 TP ; le module est validé si l'étudiant-e a obtenu au moins 4 points sur les 6 attribués aux TP (modalités quant au respect des délais, à l'obligation d'effectuer les TP et aux remédiations comme décrites dans le document «Directives générales à l'usage des participant-e-s au propédeutique»).

**2 →** Les étudiant-e-s en *histoire ancienne* (10 C) suivent le cours général annuel et effectuent les 3 TP ; le module est validé si l'étudiant-e a obtenu au moins 4 points sur les 6 attribués aux TP (modalités quant au respect des délais, à l'obligation d'effectuer les TP et aux remédiations comme décrites dans le document «Directives générales à l'usage des participant-e-s au propédeutique»).

**3 →** Les étudiant-e-s en *histoire et sciences des religions* suivent le programme a) ou b) selon qu'ils ont prévu de passer un examen ou non. Il correspond à 5 C pour les étudiants inscrits en Lettres et à 6 C pour les étudiants inscrits en Théologie.

a) Les étudiant-e-s qui passent un examen sur « Champs et pratiques de l'histoire » suivent le cours annuel et un proséminaire au semestre d'été, où ils présentent un exposé oral. Ils passent un examen écrit (4h.) sur le contenu de cette contribution, qui sera retravaillée et approfondie. Les étudiant-e-s qui prévoient de passer cet examen ont l'obligation de l'annoncer au début du semestre d'hiver au conseiller aux études du DIHSR (M. Yvan Bubloz) qui transmettra leur liste, vérifiée, au professeur responsable du propédeutique en histoire (Malik Mazbouri).

b) Les étudiant-e-s ne désirant pas passer un examen, mais obtenir une attestation suivent le cours « Champs et pratiques de l'histoire ». Ils effectuent deux TP (« Sources et bibliographie », « Contrôle cours et lectures » ). L'enseignement est validé si l'étudiant-e a obtenu les points (4 sur 4) attribués aux TP (modalités quant au respect des délais, à l'obligation d'effectuer les TP et aux remédiations comme décrites sous point 1.)

**4 →** *Etudiants immatriculés à la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP)*

Les étudiant-e-s HEP (Maîtres semi-généralistes, volée transitoire) effectuent le programme de l'année propédeutique en histoire (30 C) selon les modalités et le système d'évaluation décrits dans le document « Directives à l'usage des participants/tes ».

**Pour tous/toutes les étudiant-e-s, la non obtention des points requis pour la validation du module entraîne l'obligation de refaire le module.**

Prière de ne contacter l'enseignant responsable qu'en cas de nécessité impérative et après avoir relu votre plan d'études.

Courriel: Malik.Mazbouri@unil.ch en mentionnant sous sujet «Cours champs et pratiques».

Réception : mercredi de 13 à 14h., Anthropôle bureau : 5100.